

viser, absorbé par les négociations diplomatiques, n'a pas le loisir de s'occuper d'administration intérieure. La conséquence en est que les engagements contractés par le sultan ne sont pas remplis. On a même pris soin d'envoyer en Bulgarie et dans les autres provinces, des fonctionnaires habiles et intégrés. La commission chargée de la création des lois organiques présidée par Midath-Pacha, donne seule des signes de vie.

« Les rapports actuels entre le général Ignatieff et les hommes d'Etat turcs au pouvoir, sont des plus singuliers. Tandis que d'un côté ils accueillent tous les conseils de l'ambassadeur russe, d'un autre côté, ils donnent des preuves qu'ils ne se laissent aller à aucune illusion au sujet de la solution probable des complications actuelles. »

Congrès Catholique

DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS,

Stance du 17 novembre.

Au début de la séance, M. le comte de Melun annonce qu'une messe sera célébrée le lendemain, à sept heures et demie, à Notre-Dame de la Treille pour le repos de l'âme du cardinal Antonelli, cet homme qui a toujours si vaillamment combattu à côté du Saint-Père.

M. l'abbé Bourgeois prend ensuite la parole et lit un rapport concernant l'œuvre du Très-Saint-Sacrement.

Le rôle des comités catholiques se borne, dit-il, à seconder le clergé. Il souhaite que l'on établisse le règne social de l'Eucharistie et que tous les cœurs se portent vers le Dieu du Tabernacle : *Advēniat regnum tuum.*

M. Guillot, industriel, est invité à rendre compte de l'organisation de ses ateliers.

M. Guillot est extrêmement impressionné. Il n'a pas l'habitude de se trouver en présence d'une assemblée aussi sérieuse et aussi éclairée, dit-il. Ce qui ne l'empêche pas de prononcer une magnifique improvisation. Sa parole est sympathique, et, dès le début, il a gagné l'attention de tous.

Après s'être étendu longuement, naïvement, intimement sur les différents systèmes auxquels il a eu recours pour moraliser ses ateliers, il parle avec pleine connaissance des anciennes corporations et des rapports intimes d'intérêt, de dévouement et de respect qui existaient jadis entre le patron et l'ouvrier.

Il faut dit-il, que le patron et l'ouvrier soient confiants l'un envers l'autre. Il faut aussi rechercher en même temps, l'intérêt du consommateur qui est l'intérêt de la nation tout entière.

Dans son usine, il existe une caisse commune. Les ouvriers qui gagnent un certain salaire versent à cette caisse dix centimes par quinzaine; ceux dont le salaire est moindre, cinq centimes seulement. En cas de maladie d'un ouvrier, c'est la caisse qui subvient à ses besoins. A défaut de la caisse, c'est le patron. A la mort d'un ouvrier une somme de 45 fr. est allouée à la famille du défunt pour les frais d'enterrement.

On fournit aussi les linges et le luminaire pour une chapelle ardente. Toutes les théories de M. Guillot se résument en ces mots :

Economie de l'ouvrier, Sacrifice du patron.

Ces petits sacrifices, messieurs, s'écrivent sur le front de M. Guillot, sont à la portée de vos fortunes, car, je m'adresse ici à tous les industriels catholiques réunis.

Après M. Guillot, la parole est à M. Armand, du Val-de-Grâce.

Son discours a pour sujet le mauvais esprit qui anime les ouvriers des grands centres. « Il faut dit-il, malheureusement que bien souvent l'ouvrier renonce à sa foi ou à son salaire. Créons, messieurs, une école catholique des arts et métiers, pour réprimer le vice et protéger la vertu. »

Sa Grandeur Mgr de Lydda, termine la séance par les paroles suivantes :

« Pour arriver au parfait accomplissement de vos œuvres, Messieurs, il y aura de grandes difficultés à surmonter; mais aucune difficulté ne peut s'opposer à l'action de la foi, de la prière et du sacrifice. Tous vous croyez, votre présence ici l'atteste, tous vous priez beaucoup, tous vous avez sacrifié. »

« Nous sommes dans la région la plus riche du monde, la plus favorisée des

biens d'ici-bas. Eh bien, si Dieu nous a donné beaucoup, il est en droit de nous demander beaucoup. »

Au nom de Son Eminence notre bien-aimé cardinal, je vous recommande, Messieurs, notre Université catholique. Le but particulier des comités catholiques c'est l'action; travaillez donc et habete fidem Dei.

Il est à remarquer, Messieurs, que dans la création de toute grande œuvre, il y a au début, un moment de crise. Fouillez l'histoire de tous les grands ordres religieux, vous y trouverez au commencement ce moment de crise où tout semble perdu. Puis tout à coup le jour se fait et l'œuvre dure des siècles. Il faut persévérer et avoir cette foi qui transporte les montagnes. Les Saints-Pères admettent d'autres montagnes que celles qui sont formées de pierres et de terre, il admettent des montagnes de difficultés. Ces montagnes-là se sont présentées de vant la création de notre Université catholique. Elles ont disparu et il n'y a plus aujourd'hui que quelques mottes de terre et nous verrons bientôt une montagne de merveilles.

« Oui, Messieurs, nous avons rencontré l'indifférence, les objections de la sagesse humaine, l'opposition de ceux qui auraient dû donner leur concours. L'université catholique a triomphé de tout, et elle vivra! »

De chaleureux applaudissements couvrent ces fortes paroles.

Stance du 18 novembre.

Cette séance s'ouvre sous la présidence de Mgr Lequette, évêque d'Arras.

M. le comte de Nicolai donne lecture de deux lettres, l'une de Mgr de Ségur sur la foi, l'autre du révérend père Aquaderny, président général de la société de la jeunesse italienne, concernant l'œuvre des zouaves Pontificaux.

La lettre de Mgr, de Ségur se termine par ces mots :

« Du courage, messieurs, de la foi, de la persévérance; nous pouvons être tués, mais nous ne serons pas vaincus. »

Celle du père Aquaderny se termine en émettant le vœu que l'œuvre des zouaves pontificaux soit inscrite au nombre de celles recommandées aux membres des cercles catholiques de la région.

Entre autres nobles pensées émanant de l'initiative du comte de Nicolai, nous avons entendu celles-ci : Vous avez pleuré avec nous la mort du cardinal Antonelli, le grand ministre de notre Pontificat vénéré. Venez aussi, messieurs, le lundi 11 décembre, à Notre-Dame de la Treille, prier pour le héros qui n'est plus, pour le brave Lallemand.

M. l'abbé Bourgeois lit un rapport sur l'œuvre de l'Association pour la sanctification du dimanche. « Partout, dit-il, l'Association dominicale est en voie de prospérité. »

M. de Boupigny s'étend sur l'aumône militaire.

« Les cercles militaires, dit-il, ont pour but de procurer aux conscrits chrétiens un milieu sain et moral des heures d'innocents plaisirs et de compléter l'éducation du soldat. »

Ces cercles fonctionnent bien, quoique l'on n'ait pas encore obtenu tous les résultats désirables. Cependant, le jour de la Toussaint, 80 soldats, dit le rapporteur, ont communiqué dans la chapelle du cercle d'Amiens, et certes, s'écrie-t-il, la prière de 80 soldats français vaut bien ce que coûte le minime entretien d'une chapelle de cercle militaire et récompense déjà les efforts et les sacrifices des hommes de cœur qui ont eu l'initiative de cette grande œuvre.

Avec l'armée sanctifiée, Jésus-Christ pour phare et Pie IX pour pilote, nous serons invincibles et la France ne périra pas.

M. le président du comité de Douai fait ressortir les bienfaits des conférences aux hommes du monde, établies dans cette ville. Dans une de ces conférences, un orateur a démontré, sans difficulté, que toutes les libertés ne datent point de 1789 et ne découlent pas de la déclaration des Droits de l'homme. Les vraies libertés existaient avant, depuis elles ont disparu.

Les comités catholiques de Belgique ont aussi eu à cœur d'envoyer à Lille un représentant.

Ce délégué, jeune, homme de cœur et d'enthousiasme, a tenu une main frater-

nelle à ses frères de France : *Eccē quam bonum et quam jucundum habitare fratres in unum*, a dit l'orateur, et après s'être étendu sur toutes les mesures prises par les industriels de Saint-Nicolas, ses concitoyens, pour moraliser leurs usines, après avoir fait connaître l'existence d'un hospice pour les vieux ménages, création nouvelle ayant pour but de ne pas séparer dans l'infirmité de la vieillesse, ceux qui ont toujours été unis dans leurs travaux, dans leurs joies et dans leurs souffrances, il termina en démontrant la nécessité de l'union entre tous les catholiques et en commentant la devise de son pays : « L'Union fait la force. »

Tout ce qui se fait à Saint-Nicolas est à peu près ce qui se passe à Rouen, dans l'usine de M. Guillot.

Enfin, Sa Grandeur Mgr Lequette, évêque d'Arras, exprime le regret qu'elle éprouve de n'avoir pu se rendre au début des réunions du Congrès et remercie tous les laïcs de leur puissants concours dans toutes les œuvres diocésaines et de la part qu'ils prennent à l'énorme responsabilité devant Dieu, du gouvernement de la grande province ecclésiastique de Cambrai.

La séance se termine par la bénédiction épiscopale.

Nous donnerons demain le compte-rendu de la dernière séance.

(Vraie France) F. BOURGEOIS.

Roubaix-Tourcoing ET LE NORD DE LA FRANCE

Voici la composition de la Chambre de discipline des huissiers de l'arrondissement de Lille pour l'année 1876-1877.

MM. Tixey, syndic, président.

Létardat, de Pont-à-Marcq, rapporteur.

Brouin, trésorier.

Boutemy, de Lille, secrétaire.

Lemar, de Quesnoy-sur-Deulle, membre.

Nous avons annoncé que le jury chargé des expropriations du chemin de fer de Somain à Tourcoing se réunira le 4 décembre.

Deux autres jurys se réuniront, l'un, le 12 novembre pour les expropriations du champ de tir, situé à l'Arbrisseau. Le rôle comporte une cinquantaine d'affaires.

L'autre jury pour les expropriations des terrains qui doivent entrer dans les grands ateliers que la Compagnie du Nord doit faire élever, sur le territoire d'Hellemmes, le long de la ligne de Lille à Tournai, se réunira le 27 novembre.

Nous apprenons que Decocq, celui des blessés de l'accident de Sainte-Agnès à qui l'on a dû couper le pied, vient de mourir.

Par contre, Maquellier, l'amputé des deux jambes, va aussi bien que possible.

La Société des sciences, des arts et de l'agriculture de Lille a décidé que sa séance solennelle aurait lieu, cette année, au Grand-Théâtre, en raison de l'importance que produit d'ordinaire dans la salle du Conservatoire l'affluence trop considérable des assistants.

Nous apprenons avec plaisir que nous verrons prochainement, à Lille, l'exposition de costumes historiques qui s'est déjà produite avec succès à Paris et dans plusieurs villes de province.

On annonce que la Société industrielle du Nord de la France a fixé au dimanche 24 décembre la date de sa séance publique annuelle pour la distribution des récompenses.

Une messe sera célébrée, lundi, 11 décembre, en la Basilique de Notre-Dame de la Treille et Saint-Pierre, pour le repos de l'âme de M. le commandant Lallemand.

Pour la chronique locale, G. Baudouin.

DUNKERQUE. — On a retiré du canal des fortifications, à Dunkerque, le cadavre du Sieur Minne, Désiré-Charles, journalier, noyé sans doute accidentellement,

raissent devant Fouquier-Tiville, je ne veux pas qu'elles meurent !... J'y suis résolu, je le jure même, je ne consentirai pas à sortir d'ici avant que tu ne viennes me garantir qu'elles sont sauvées...

Nicolas se prit à trembler de tous ses membres, il était d'une pâleur de mort.

« O mon Dieu ! balbutia-t-il, comment voulez-vous ?... »

« J'ai déjà mon plan. Il est des plus simples. Tu m'as dit que cette femme Ségault commençait à prendre en horreur la vie qu'elle mène ici. Ne me l'as-tu pas dit ? »

Nicolas ne put que faire un signe de tête.

« Ne m'as-tu pas dit aussi que sa fille avait ses livres entrées en sa qualité de cantinière de la prison ? qu'elle éprouvait le même sentiment d'horreur ? Eh bien, voici ce que je te conjure de faire : Dès que tu auras vu ton ancien patron, tu partageras l'argent des diamants entre les deux femmes Ségault, et le sous-concierge comme tu le jugeras convenable. La femme Ségault, de son côté, devra, ce soir même, laisser dans le bouge dont tu m'as parlé le costume complet que l'on est habitué à les voir porter elle et sa fille. Elle y laissera aussi le panier aux provisions et avertira les deux prisonnières que demain matin elle viendra présider elle-même à leur toilette. Et vois comme Dieu a daigné nous venir en aide ! Si ces deux pauvres femmes fussent restées dans la chambre, il eût fallu renoncer à tout espoir ! Dans ce bouge,

car l'on a encore trouvé sur lui; un porte-monnaie garni et les clefs du canot de pêche où il avait l'habitude de passer ses nuits, du consentement de son patron.

CAMBRAI. — Avant-hier, dans la matinée, un commencement d'incendie s'est déclaré au faubourg du Cateau, dans la grange du sieur A. Grignon, cultivateur. On avait introduit de la paille sous la porte, puis on y avait mis le feu.

L'incendiaire est un enfant de neuf ans, B. Callet, qui avoue avoir mis le feu afin de prendre plus facilement des œufs, pendant que tout le moude aurait été occupé à éteindre l'incendie.

Le jeune criminel a été arrêté.

La nuit dernière, raconte la Gazette vers dix heures, quatre préposés des douanes de la brigade d'Anzin, embusqués entre Rieux et Naves ont poursuivi cinq contrebandiers accompagnés de cinq chiens. Grâce à l'obscurité trois hommes et trois chiens sont parvenus à s'échapper. Le reste, hommes, chiens et charges, a été pris et amené à Cambrai. Les hommes, dont les bras étaient retenus par des cordes solides, ont été écroués à la maison d'arrêt, les charges remises aux magasins de la régie et les chiens emmenés à Valenciennes où l'on doit les abattre.

La sottise habitude, enracinée dans nos villages, de tirer des coups de feu pour célébrer les naissances, vient encore de causer un accident.

Le 11 novembre, la dame Patte, était assise sur le seuil de son logis par le bruit de détonations annonçant le passage d'une noce. Elle tenait dans ses bras une petite fille de 17 mois. Tout à coup l'enfant se mit à pousser les hauts cris; sa mère l'emporta, croyant d'abord qu'il avait seulement peur, mais elle ne tarda pas à voir le sang couler de la figure de la petite fille qui venait d'être blessée peu dangereusement par un projectile.

Recherche faite, on reconnut que ce projectile provenait d'un revolver dont se servait le nommé Alfred Potencier, tisseur, l'un des tireurs de la noce.

L'auteur de cette coupable imprudence a offert de payer les frais de guérison de la petite.

CONVOIS FUNÉRAIRES ET OBITS

Un obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Saint-Martin à Roubaix, le lundi 20 novembre 1876, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame EUGÈNE-SILVIE CONTRATTE, épouse de Monsieur J.-B. THIÉTAR, décédée à Roubaix, le 21 novembre 1875, à l'âge de 64 ans et 3 mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Saint-Martin à Roubaix, le lundi 20 novembre 1876, à 8 h. 1/2, pour le repos de l'âme de Dame SOPHIE DOLÉNT, épouse de Monsieur HECTOR LOISEAU, décédée à Roubaix, le 29 décembre 1875, à l'âge de 39 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 20 novembre 1876, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur ALBERT-JOSEPH BARGIBANT, époux de Dame ADRIENNE SIBILLE, décédée subitement à Roubaix, le 22 octobre 1876, dans sa 85^e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le mardi 21 novembre 1876, à 9 heures, pour le repos des âmes de Dame AUGUSTINE DURIEZ, décédée à Roubaix, le 21 novembre 1875, dans sa soixante-cinquième année, et de Monsieur LOUIS BAROT, décédé à Roubaix, le 9 janvier 1864, dans sa quarante-troisième année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Le cabinet de M. RODET, avocat, agréé près le tribunal de commerce de Tourcoing, est situé rue de Lille, 46.

Cour d'assises du Nord

Audience du 16 novembre.

Ministère public : M. Bagnéris avocat-général.

Atentats à la pudeur. (Huis-clos).

Constant-Napoléon Turotte, âgé de 65 ans, vitrier, né au Cateau, est l'accusé. Reconnu coupable avec des circonstances atténuantes, il est condamné à cinq années d'emprisonnement.

Défenseur, M^e Barbedienne.

Atentats à la pudeur. (Huis-clos).

Le nommé Léopold Lacomblez, dit Papa Paul, tisseur, âgé de 58 ans, né à Forest arrondissement d'Vevesnes, a été reconnu

qu'il s'associait à sa confiance.

« Eh bien ! dit-il, à la grâce de Dieu ! je vais suivre toutes vos instructions... »

Il se penchait déjà pour baiser respectueusement la main d'Henri de Varelles, mais celui-ci ne lui en laissa pas le temps.

« Oh ! merci, merci, mon bon Nicolas, lui dit-il en le tonant pressé sur son cœur. N'en doute pas, Dieu te le rendra !... »

« Qui, s'il te daigne me permettre de sauver le cher enfant, reprit l'excellent homme en se parlant à lui-même. »

Et presque aussitôt on entendit retentir dans le sombre corridor le bruit de ses pas précipités.

Le plus pressé, c'était d'avoir l'argent des diamants. Pour les démonter, Nicolas se renferma dans sa chambre. Mais à peine se fut-il mis à l'œuvre qu'il vit se dresser, menaçantes devant lui, toutes les difficultés que la modification de son plan venait de créer.

Il était épouvanté qu'une fois compromis par l'évasion de ces deux femmes, le sous-concierge ne voudrait plus rester, un seul instant, exposé à l'effroyable ressentiment de ses chefs. Il trouverait immédiatement un prétexte pour se faire remplacer et prendre au plus vite la clef des champs.

« Et qui, n'y aurait plus à compter sur ce remplaçant, que ce fut un des employés

coupable, avec des circonstances atténuantes, et condamné à quatre ans d'emprisonnement.

Défenseur M^e Léon Legrand.

Incendie.

Le nommé Aimable Machu, né à Quevy le 13 mars 1845, journalier, demeurant à Saint-Remy-Mal-Bâti, était, depuis le 7 juin, au service du sieur Drapier, cultivateur à Saint-Remy-Mal-Bâti. Il ne couchait pas chez son maître et n'avait pu trouver de logement; il s'en plaignait amèrement et témoignait vivement son ressentiment. Le 12 juin, le jour de la fête communale, vers deux heures du matin, le feu prit naissance à la toiture de chaume du bâtiment, à 3 mètres environ du sol. Le feu avait dû, d'après l'enquête, être allumé par une main criminelle. Les soupçons ne tardèrent pas à se porter sur le nommé Machu, dont on connaissait les propos menaçants. On sut bientôt, d'après plusieurs témoins, qu'il se trouvait sur les lieux de l'incendie.

Grâce à la promptitude des secours, la perte ne s'éleva guère qu'à environ 50 fr. L'accusé nie absolument les faits qui lui sont reprochés.

Les renseignements fournis sur l'accusé sont mauvais. Il a déjà subi trois condamnations pour coups et bris de clôture.

Déclaré non coupable, Machu est acquitté.

Défenseur, M^e Férot.

Présidence de M. le conseiller Lefebvre du Frey.

M. Em. Jorant, procureur général, occupe le siège du ministère public.

Audience du 18 Novembre 1876.

AFFAIRE YDEN. — LE CRIME DE BORRE. ASSASSINAT. — INCENDIE ET TENTATIVE D'ASSASSINAT.

Cette affaire est bien certainement celle qui marquera le plus dans la présente session des assises.

L'exposé des faits, les détails parfois romanesques, en même temps que dramatiques, de ce crime; font de ce procès une sorte de cause célèbre dont nous croyons devoir mettre l'exposé sous les yeux de nos lecteurs.

L'accusé Yden, Charles-Louis, est né le 12 mars 1838, à Ste-Marie-Cappel. Les mobiles des crimes qu'on lui impute sont la cupidité et le désir de la vengeance.

Dans la nuit du 8 au 9 novembre 1875, vers une heure du matin, le nommé Yden, Charles-Louis, âgé de trente-huit ans, cultivateur à Borre, alla réveiller l'un de ses voisins, le sieur Querleu, lui criant, avant que celui-ci eût ouvert sa porte : « Pour l'amour de Dieu, Querleu, venez bien vite chez moi, je crois que ma femme est en train de mourir. »

A l'arrivée de Querleu qui se rendit sans perdre un instant à cet appel, la femme Yden avait cessé de vivre.

Comme son attention se portait sur une légère blessure qu'elle avait à la lèvre, Yden, qui la regarda sans doute, lui dit spontanément : « Ma femme était couchée avec moi, cette nuit, quand elle fut prise d'une envie de vomir; s'étant levée, elle est tombée la figure en avant sur le bois de notre lit. »

Yden paraissait fort triste, d'après le dire de Querleu, et il pleurait, lorsque le prêtre qu'il s'était empressé d'appeler à sa demande, donna à tout événement à sa femme l'extrême-onction.

Le médecin, appelé pour constater la mort de la femme Yden, crut, du reste, sur le récit que lui fit son mari de ses derniers moments, quelle était le résultat d'une affection du cœur.

Un incendie d'événement presque entièrement, le 2 avril dernier, vers onze heures du soir, dans la commune de Borre, une ferme appartenant à une dame Loingeville, propriétaire à Hazebrouck, et qu'occupait comme locataire une veuve Oudoire, mère de plusieurs enfants et demeurant avec elle; divers bâtiments contigus, deux granges, des écuries, des étables, des hangars... avec les récoltes et les instruments aratoires qui s'y trouvaient avaient été la proie des flammes; le corps de logis dont ils dépendaient avait seul été conservé; le

subalternes de la prison, ou que ce fut le concierge lui-même. Nicolas pourrait bien sortir, aller au cabaret indiqué par Guillaume et là s'emparer de la dérogue du plâtrier. Il pourrait rentrer, présider au travestissement d'Henri et le faire sortir de sa cellule. Mais, était-il bien sûr qu'à la faveur de ce travestissement Henri put parvenir à tromper les regards vigilants du concierge, et à franchir sans encombre le seuil de la porte? Et s'il y parvenait, le pauvre Nicolas n'allait-il pas se trouver en face de son dévouement ?

« Pour ressortir, se dit-il en frissonnant, ne faut-il pas être rentré? C'est à ce plâtrier, non à moi que le concierge sera convaincu d'avoir ouvert. Il croira que j'ai suivi encore dehors. Comment donc supposer qu'il me revienne sans étonnement devant sa loge et prêt à regagner le quai. »

Il songea à sa femme, à son fils... et de grosses larmes lui vinrent aux yeux après lui avoir brûlé le cœur; mais il ne pouvait y avoir de défaillance d'une bien longue durée chez un homme de cette trempe. Il n'avait pas oublié que quelques mois auparavant, sur le champ de bataille, son vieux maître était mort dans ses bras, qu'avant de rendre le dernier soupir, il lui avait fait jurer d'être pour Henri comme un second père...

(A suivre.)

feu avait pris à l'intérieur de la loge des granges et tout indiquait qu'il avait été allumé par la malveillance.

Les soupçons de la femme Oudoire, bien qu'elle ait à cet égard, d'abord, gardé un silence qu'elle expliquait par la crainte que fit inspirer Yden, se portèrent sur celui-ci; il avait conçu le projet d'épouser l'une des filles de la dame Oudoire, et comme peu de temps avant l'incendie, il l'avait assez clairement indiqué, l'une d'elles, Pauline, celle qu'il recherchait, lui avait adressé ces paroles : « Est-ce que par hasard vous viendrez, soit pour moi, soit pour l'une de mes sœurs? Si c'est ainsi, rendez-moi plus passer la barrière de la ferme. » A quoi il avait répliqué, partant aussitôt : « — Vous pourriez bien regretter de m'avoir dit cela ! — Pauline Oudoire, au surplus, un jour qu'Yden se trouvait chez sa mère, le 26 juin dernier, et qu'il se plaignait de l'accueil qu'il y recevait, l'avait directement accusé du sinistre qui avait frappé sa famille : « Vous avez eu bien tort de nous occasionner autant de dommages, lui avait-elle répondu, car personne de nous ne vous en a jamais fait aucun; il semble, du reste, que vous nous poursuiviez ! » et il s'en était allé sans mot dire. »

Le dimanche 6 août 1876, Pauline Oudoire revenait de la grand-messe, vers midi, en compagnie d'un jeune homme de la commune qui le suivait à quelques pas de distance; elle était à 400 mètres de sa demeure, quand, à la hauteur d'un champ de fèves, bordé par une haie d'aunies, du côté du sentier qu'elle suivait, un individu qu'elle reconnut aussitôt pour être Louis Yden en sortit brusquement, arma un fusil double dont il était porteur, le dirigea vers elle et, malgré le cri de supplication qu'elle eut le temps de lui adresser en mettant la main sur les canons de son arme pour la détourner, lui en déchargea presque à bout portant les deux coups, dont l'un mit le feu aux vêtements de la jeune fille; le premier n'avait heureusement porté que dans les jupons, à la hauteur des cuisses, le second l'atteignit au côté gauche, au niveau de la neuvième côte, mais ne lui fit qu'une blessure superficielle et sans réelle gravité; quand celui-ci partit, le bout du fusil n'était pas, d'après un témoin, à plus de dix ou vingt centimètres du corps de Pauline Oudoire.

Une heure s'était à peine écoulée que Louis Yden se livrait volontairement à la gendarmerie d'Hazebrouck en s'accusant de l'attentat qu'il venait de commettre et de l'incendie de la ferme de la famille Oudoire. Après avoir tenté d'homicide Pauline Oudoire, il avait eu, déclara-t-il, la pensée de se suicider, mais il y avait renoncé par un remords de conscience et le besoin qu'il éprouvait de se confesser.

Le même jour, devant le magistrat instructeur, il complétait ces aveux en donnant les détails les plus circonstanciés sur les faits qui en étaient l'objet et, en reconnaissant que la mort de sa femme était le résultat d'un crime aussi longuement prémédité que froidement exécuté par lui.

D'après ses déclarations qu'il a répétées dans les nombreux interrogatoires qu'il a subis, la passion violente dont il était épris pour Pauline Oudoire l'avait rendu assassin et incendiaire. C'est pour être libre de l'épouser qu'après avoir amené sa femme à lui donner, par un acte notarié en date du 9 janvier 1874, tout ce qu'elle possédait à son décès, il avait conçu le projet d'attenter à ses jours et qu'il en avait longtemps à l'avance médité et préparé l'exécution; il avait profité de son sommeil pour l'étouffer en lui appliquant et en lui maintenant sur la bouche, malgré son énergique résistance et ses touchantes adjurations, un mouchoir mouillé dans lequel il avait eu soin de placer une feuille de papier pour intercepter plus sûrement tout passage de l'air, et en lui comprimant fortement les narines.

La malheureuse avait fait des efforts désespérés, elle était parvenue un instant à se débarrasser du mouchoir; la vérité semblait alors lui être apparue dans toute son horreur; elle avait reconnu

subalternes de la prison, ou que ce fut le concierge lui-même. Nicolas pourrait bien sortir, aller au cabaret indiqué par Guillaume et là s'emparer de la dérogue du plâtrier. Il pourrait rentrer, présider au travestissement d'Henri et le faire sortir de sa cellule. Mais, était-il bien sûr qu'à la faveur de ce travestissement Henri put parvenir à tromper les regards vigilants du concierge, et à franchir sans encombre le seuil de la porte? Et s'il y parvenait, le pauvre Nicolas n'allait-il pas se trouver en face de son dévouement ?

« Pour ressortir, se dit-il en frissonnant, ne faut-il pas être rentré? C'est à ce plâtrier, non à moi que le concierge sera convaincu d'avoir ouvert. Il croira que j'ai suivi encore dehors. Comment donc supposer qu'il me revienne sans étonnement devant sa loge et prêt à regagner le quai. »

Il songea à sa femme, à son fils... et de grosses larmes lui vinrent aux yeux après lui avoir brûlé le cœur; mais il ne pouvait y avoir de défaillance d'une bien longue durée chez un homme de cette trempe. Il n'avait pas oublié que quelques mois auparavant, sur le champ de bataille, son vieux maître était mort dans ses bras, qu'avant de rendre le dernier soupir, il lui avait fait jurer d'être pour Henri comme un second père...

(A suivre.)

Feuilleton du Journal de Roubaix - DU 20 NOVEMBRE 1876

L'AFFIQUET DE LA MARQUISE

Par M. BARTHELEMY.

IX

(Suite)

— Eh bien ? demanda-t-il à Nicolas dès que la porte se rouvrit.

Et, dans le regard anxieux qu'il arrêta sur lui, semblait avoir passé toute son âme.

« Voici mes renseignements, répondit Nicolas. Elles ont été écrouées sous cette désignation; la femme et la fille Robier. Tout à l'heure,